

ITALIE

Contribution de l'Italie au renforcement des données pour le développement

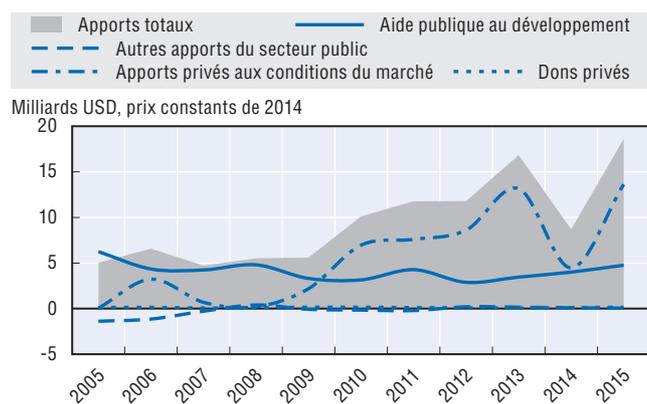
La coopération italienne pour le développement promeut depuis les années 1990 une « culture de la statistique » et apporte une aide en matière de statistiques à des pays en développement (notamment Albanie, Bosnie-Herzégovine, Cabo Verde, Éthiopie, Mozambique, Sénégal, Myanmar, Égypte, Liban et la Communauté des Caraïbes). En 2015, l'Italie a publié un plan d'action sur les statistiques exposant son intention de coopérer avec la communauté internationale au renforcement et à la modernisation des capacités des organismes de statistiques nationaux des pays en développement pour faciliter les recensements démographiques et agricoles et les statistiques de l'état civil.

L'Italie apporte son aide aux pays en développement principalement sous forme d'assistance technique bilatérale de gouvernement à gouvernement et de financement de matériel. Elle vise l'amélioration de la production de statistiques, de la diffusion des données et des connaissances élémentaires des utilisateurs de données en matière de statistiques. L'Italie estime que l'assistance technique qu'elle a fournie à la nouvelle Organisation centrale des statistiques du Myanmar, afin de l'aider à réaliser des enquêtes auprès des entreprises et à améliorer la diffusion des données et les statistiques de l'état civil, constitue un exemple d'activités réussies de renforcement des capacités statistiques menées avec un budget limité et par un groupe de donateurs parfaitement coordonné.

Selon l'ensemble de données du Rapport sur le soutien des partenaires à la statistique (PRESS) de 2017, les engagements de l'Italie en faveur du financement des capacités et systèmes statistiques nationaux des pays en développement se sont élevés en moyenne à 0.96 million USD par an en 2013-15.

Apports financiers de l'Italie aux pays en développement

Graphique 23.1. Apports nets de ressources aux pays en développement, 2005-15, Italie



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493137>

L'Italie utilise l'APD pour mobiliser d'autres ressources au service du développement durable

- Ses engagements d'aide publique au développement (APD) pour la mobilisation des ressources intérieures des pays en développement, par exemple, le soutien au renforcement de leur système fiscal, se sont élevés à **0.61 million USD** en 2015.
- Ses engagements d'APD pour la promotion de l'aide pour le commerce et l'amélioration des résultats commerciaux des pays en développement et de leur intégration dans l'économie mondiale se sont élevés à **184.2 millions USD** en 2015 (deux fois plus, en termes réels, qu'en 2014)

Résultats obtenus par l'Italie au regard des engagements pris en faveur de l'efficacité de la coopération pour le développement

Tableau 23.1. Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial, Italie

	Alignement et appropriation par les pays (%)				Prévisibilité (%)		Transparence		
	Utilisation des cadres de résultats propres aux pays	Financement inscrit aux budgets des pays	Financement par le biais des systèmes nationaux	Aide non liée	Prévisibilité annuelle	Prévisibilité à moyen terme	Données rétrospectives (OCDE-CAD SNPC)	Données prévisionnelles (OCDE-CAD EDP)	Publication au registre de l'IITA
2016	60.4	52.9	50.8	95.1	57.8	60.6	moyen	bon	-
Année de référence	-	32.9	38.4	58.3	56.6	77.5	moyen	bon	-
Tendance	-	↑	↑	↑	↑	↓	=	=	-

Note : Voir la note méthodologique en annexe B pour de plus amples informations sur les indicateurs.

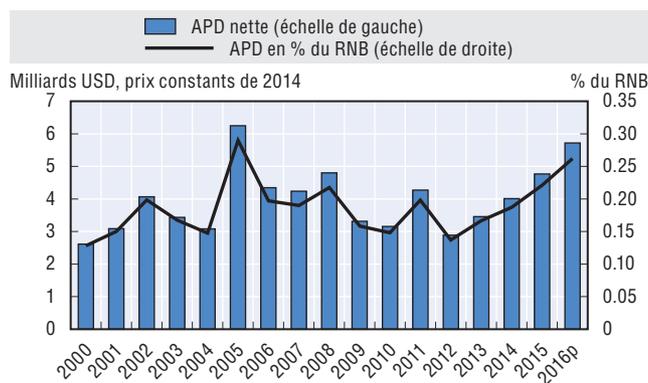
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933495145>

Aide publique au développement dispensée par l'Italie

En 2016, les apports nets d'APD de l'Italie se sont élevés à 4.9 milliards USD (données provisoires), soit 0.26 % de son revenu national brut (RNB) et une augmentation de 20.2 % en termes réels par rapport à 2015, qui tient à une hausse des dépenses consacrées aux réfugiés sur son territoire et de ses contributions aux organisations multilatérales. Conformément à l'engagement de l'Italie d'accroître ses apports d'aide, l'APD a augmenté tant en volume qu'en pourcentage du RNB au cours des trois années écoulées. La part non liée de l'APD italienne (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur) a été de 95.1 % en 2015 (contre 93.5 % en 2014), tandis que la moyenne du CAD ressortait à 78.1 %. L'élément de libéralité de l'APD totale a été de 99.6 % en 2015.

En 2016, le coût des réfugiés dans le pays donneur s'élevait à 1.67 milliard USD, soit une hausse de 67.9 % en termes réels par rapport à 2015, et représentant 34.3 % de l'APD nette totale de l'Italie.

Graphique 23.2. APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2000-16, Italie

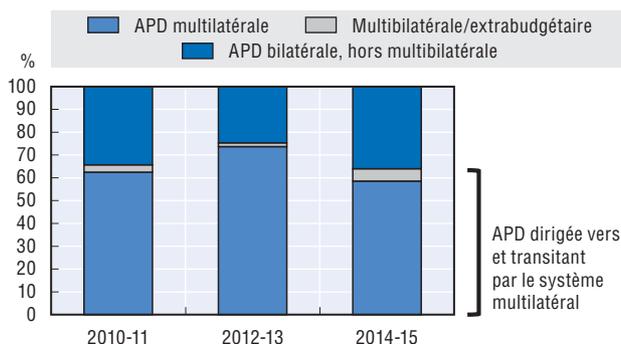


p : données préliminaires.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493146>

En 2015, 46.4 % de l'APD italienne ont été dispensés au niveau bilatéral. L'Italie a affecté 53.6 % de son APD totale aux contributions au budget central des organisations multilatérales, contre 26.2 % pour la moyenne des pays du CAD. Elle a aussi dirigé 14.6 % de son APD bilatérale vers des projets précis exécutés par des organisations multilatérales (contributions multibilatérales/extrabudgétaires).

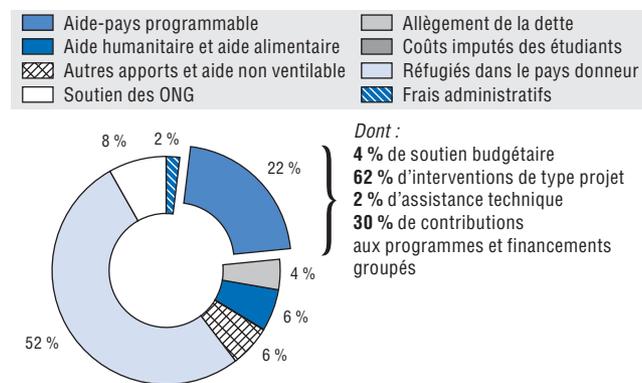
Graphique 23.3. Part de l'APD dirigée vers et transitant par le système multilatéral, moyennes sur deux ans, versements bruts, Italie



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493157>

En 2015, 21.5 % de l'APD bilatérale de l'Italie ont fait l'objet d'une programmation avec des pays partenaires. La part de son aide-pays programmable (APP) a été faible par rapport à la moyenne des pays du CAD (48.8 %) pour 2015. Les interventions de type projet ont représenté 62.3 % de l'APP. L'Italie a consacré 52 % de son APD bilatérale aux réfugiés sur son territoire.

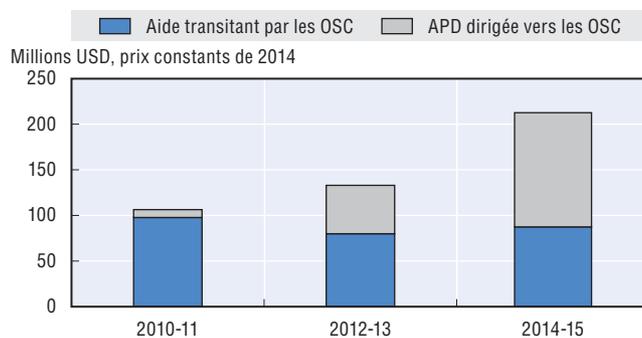
Graphique 23.4. Composition de l'APD bilatérale, 2015, versements bruts, Italie



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493160>

En 2015, l'APD bilatérale dirigée vers les organisations de la société civile (OSC) et transitant par celles-ci s'est élevée à 201.4 millions USD. Entre 2014 et 2015, l'aide italienne dirigée vers les OSC et acheminée par leur intermédiaire a augmenté en volume (+29.2 %) mais elle a diminué en pourcentage de l'APD bilatérale (passant de 12.7 % en 2014 à 10.7 % en 2015). La moyenne des pays du CAD était de 16.9 % en 2015.

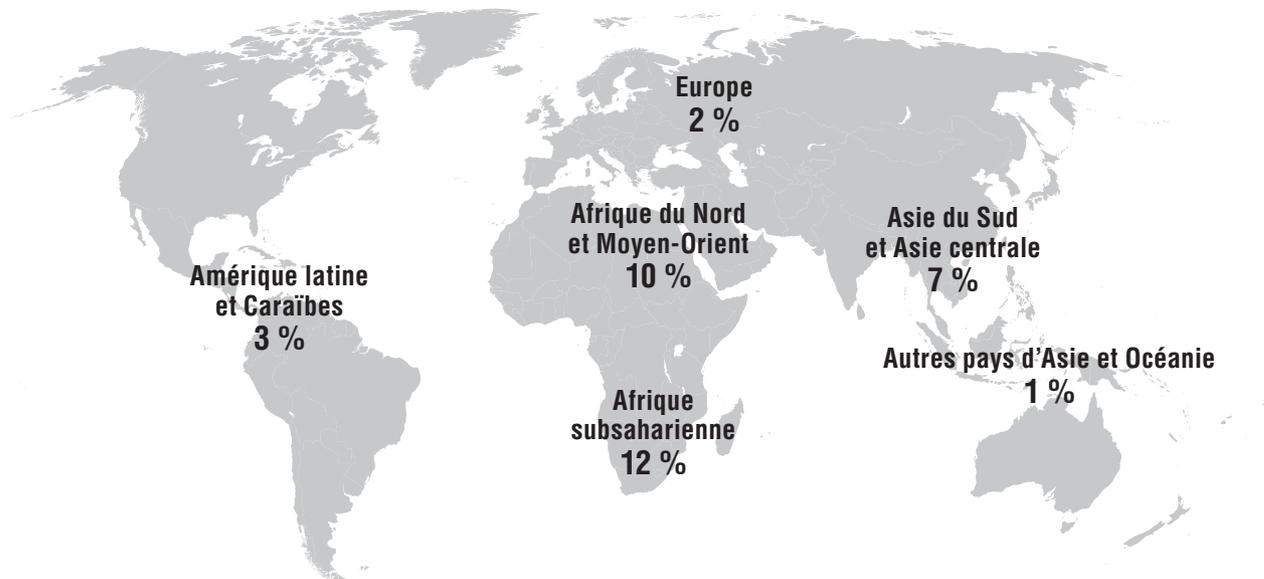
Graphique 23.5. APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, moyennes sur deux ans, versements bruts, Italie



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493170>

En 2015, l'APD bilatérale de l'Italie a été principalement orientée vers l'Afrique subsaharienne, ainsi que l'Asie du Sud et l'Asie centrale. 222 millions USD ont été affectés à l'Afrique subsaharienne, 172.8 millions USD à l'Asie du Sud et l'Asie centrale, et 136.3 millions USD au Moyen-Orient.

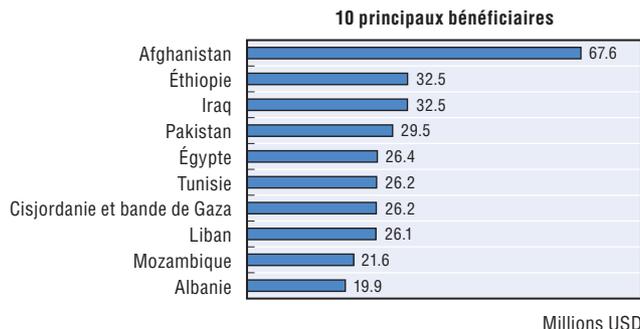
Graphique 23.6. Répartition de l'APD bilatérale par région, moyenne 2014-15, versements bruts, Italie



Note : La répartition par région de 64 % de l'APD bilatérale ventilée n'est pas spécifiée pour 2014-15. Cette part de l'aide n'est pas représentée sur la carte. [StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933493186](http://dx.doi.org/10.1787/888933493186)

En 2015, l'Italie a affecté 21.1 % de son APD bilatérale aux dix principaux bénéficiaires de son aide. L'Italie compte 20 pays prioritaires, dont 9 figurent sur la liste de ses 10 principaux bénéficiaires. Le soutien apporté aux contextes fragiles a représenté un montant de 471.2 millions USD en 2015 (25 % de l'APD bilatérale brute).

Graphique 23.7. APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, moyenne 2014-15, versements bruts, Italie

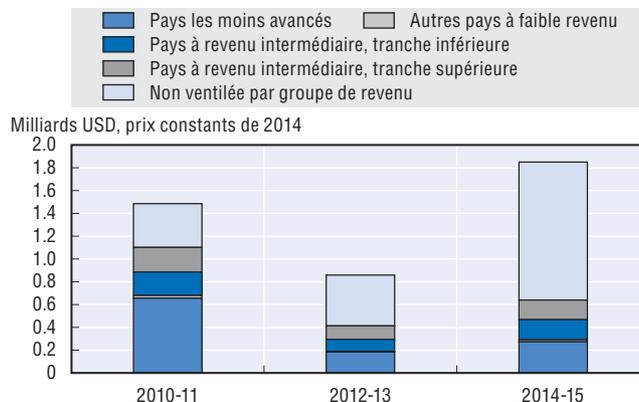


[StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933493191](http://dx.doi.org/10.1787/888933493191)

En 2015, 15.7 % de l'APD bilatérale de l'Italie ont été affectés aux pays les moins avancés (PMA), soit un montant de 296.5 millions USD. L'aide aux PMA en pourcentage de l'APD bilatérale a légèrement augmenté depuis 2014 (13.3 %), mais reste inférieure au niveau record atteint en 2011, année où elle s'est établie à 47.8 % (en raison d'un allègement de dette accordé à la République démocratique du Congo). La moyenne des pays du CAD était de 24.3 % en 2015. Les PMA ont reçu la part la plus importante de l'APD bilatérale italienne, mais il faut noter que 63.9 % de cette aide n'étaient pas été ventilés par groupe de revenu.

L'APD totale de l'Italie aux PMA a représenté 0.05 % de son RNB en 2015, ce qui est inférieur à l'objectif de 0.15 % fixé par les Nations Unies.

Graphique 23.8. APD bilatérale par groupe de revenu, moyennes sur deux ans, versements bruts, Italie



[StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933493207](http://dx.doi.org/10.1787/888933493207)

En 2015, 20,2 % de l'APD bilatérale de l'Italie, soit un montant de 405,5 millions USD, ont été affectés aux infrastructures et services sociaux, une place importante ayant été faite au gouvernement et à la société civile (131,6 millions USD), à l'éducation (105,2 millions USD), ainsi qu'à la santé (92,2 millions USD). L'aide humanitaire a représenté 98,5 millions USD.

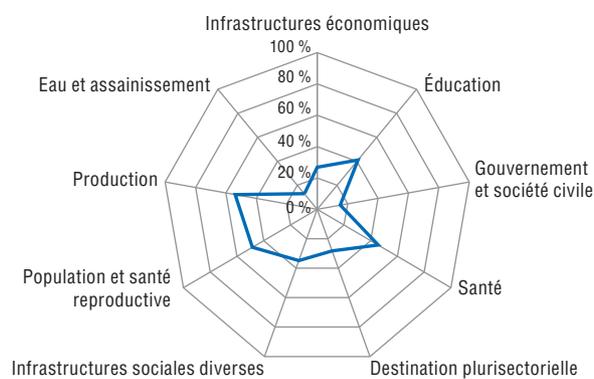
Graphique 23.9. Répartition de l'APD bilatérale par secteur, moyenne 2014-15, engagements, Italie



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493219>

L'APD bilatérale en faveur de l'égalité hommes-femmes s'est élevée à 290,2 millions USD en 2015. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes constituent à la fois un thème prioritaire et une question transversale de la coopération italienne pour le développement. En 2010, l'Italie a approuvé des lignes directrices spécifiques sur l'égalité des sexes. Mais elle a encore des difficultés à assurer la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes (OCDE, 2014). En 2015, 32,5 % de son aide bilatérale ventilable avaient l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour objectif principal ou significatif, soit une baisse par rapport à 2014 (69,3 %). La moyenne des pays du CAD était de 36,3 % en 2015.

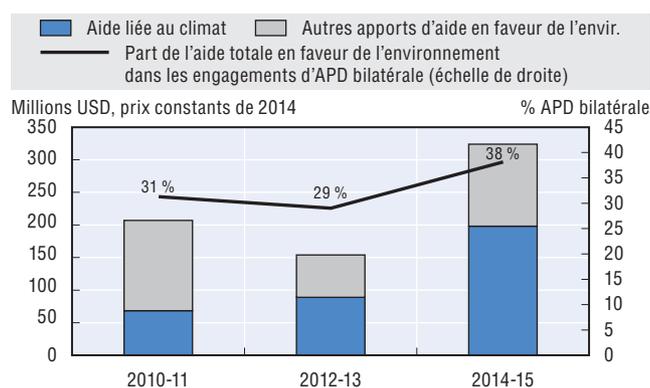
Graphique 23.10. Part de l'APD bilatérale ventilable à l'appui de l'égalité hommes-femmes par secteur, 2015, engagements, Italie



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493223>

L'APD bilatérale au titre de l'environnement s'est élevée à 391,1 millions USD en 2015. La protection de l'environnement constitue à la fois une priorité et un thème transversal de la coopération italienne pour le développement. En 2015, 43,8 % de son aide bilatérale ventilable ont été consacrés à l'environnement, et 27,9 % (248,8 millions USD) ont été orientés tout particulièrement vers la lutte contre le changement climatique, la moyenne des pays du CAD ayant été respectivement de 33,2 % et de 26,2 %. Ce chiffre représente une hausse par rapport à 2014, année où la contribution en faveur de l'environnement (29 % de l'aide bilatérale ventilable) et de la lutte contre le changement climatique (16 %) était bien plus faible. L'Italie a publié des lignes directrices sur l'environnement en 2011. Mais elle a encore des difficultés à intégrer la problématique de l'environnement dans toutes les composantes de sa coopération pour le développement (OCDE, 2014).

Graphique 23.11. APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, moyennes sur deux ans, engagements, Italie



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493233>

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.

Référence

OCDE (2014), *OECD Development Co-operation Peer Reviews: Italy 2014*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264213241-en>.



Extrait de :
Development Co-operation Report 2017
Data for Development

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/dcr-2017-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2017), « Italie », dans *Development Co-operation Report 2017 : Data for Development*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/dcr-2017-27-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.